

Règlement du jeu concours Instagram "Je Vois la Vie en Vosges"

Article 1 – Organisation du jeu

Le Conseil départemental des Vosges, dont le siège social est situé 8 rue de la Préfecture, 88000 ÉPINAL, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, sur la plateforme Instagram, du 10 avril à 12h au lundi 22 avril à 8h, selon les modalités du présent règlement

Article 2 – Participants

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes personnes physiques majeures, résidant en France, et utilisant la Plateforme.

Toute participation nécessite un accès Internet et un compte Instagram valide. Chaque participation est strictement nominative.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas lesdites conditions sera exclue du Jeu concours.

Article 3 – Date et durée

Le Jeu concours se déroule du **mercredi 10 avril 2024 à 12h00** au **Lundi 22 avril à 8h00**, sur la Plateforme Instagram sur la page « Je vois la vie en Vosges »

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer au Jeu concours, le Participant doit :

- Être abonné à la page Instagram @jevoislavieenvosges ;
- Aimer la publication du Jeu concours sur la Plateforme ;
- Identifier en commentaires deux personnes.

Article 5 – Désignation des gagnants

Vingt (20) gagnants seront tirés au sort parmi les Participants ayant respecté les modalités de participation fixées à l'Article 4. Le tirage au sort des Gagnants aura lieu le Lundi 22 Avril à 14h00 et sera annoncé sur la page Instagram de l'Organisateur à la même date en message privés afin de transmettre à l'organisateur leurs coordonnées personnelles lui permettant de leur transmettre le lot.

Article X – Remise du lot

Le gagnant s'engage à accepter le Lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demandes de compensation.

Le CD88 se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 6 – Lots

Les Lots seront détaillés dans la publication du jeu-concours.

Article 7 – Données personnelles des Participants

Le gagnant autorise « L'Organisatrice » à publier son nom et prénom, sur le Site Web, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son Lot.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, tout Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'effacement, de portabilité, de limitation du traitement des données personnelles les concernant, par email à l'adresse suivante dpo@fondationlouisvuitton.fr ou en écrivant à la Fondation Louis Vuitton, 8 avenue du Mahatma Gandhi à PARIS 16ème

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et ses éventuelles mises à jour ainsi qu'avec les textes adoptés au sein de l'Union européenne, les Participants au Jeu bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression des données les concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande à l'adresse suivante : MFP Michelin – Alexandre VIDAL – Place des Carmes – 63000 CLERMONT-FERRAND

Les informations communiquées pourront être exploitées par la société organisatrice dans le cadre de la gestion du Jeu et en aucun cas par les services de Facebook.

Le Conseil départemental des Vosges, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à respecter l'ensemble des principes et obligations applicables, tels que prévues par le règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dans sa version en vigueur (LIL)

Le Conseil départemental collecte, directement auprès des participants des données, à des fins d'organisation du jeu-concours et de remise des dotations aux gagnants.

En participant à ce jeu-concours selon les modalités établies par le présent règlement, vous donnez votre consentement au traitement de vos données.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant toute la durée nécessaire à l'organisation du jeu et à la remise des dotations aux gagnants jusqu'à la fin de la durée de la prescription légale de droit commun.

Seuls les collaborateurs du CD88 ont accès à vos données à caractère personnel, uniquement dans le cadre du bon déroulement du jeu ainsi que Pickaw assurant le tirage au sort parmi tous les participants au concours.

En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition et d'un droit au retrait de votre consentement. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par à : Conseil départemental des Vosges – à l'attention du DPO - 8 rue de la Préfecture, 88000 ÉPINAL ou par voie électronique à l'adresse suivante : dpo@vosges.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Article 8 – Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur ainsi que des plateformes Instagram et Facebook ne saurait être engagée en cas de litige ou de problème lié au Jeu concours.

Article 9 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Article 10 – Acceptation du Règlement

La participation au Jeu concours emporte l'acceptation pleine et entière, par les Participants, du présent règlement. Tout manquement au règlement pourra conduire à l'exclusion du Participant.

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu concours depuis la page Instagram de l'Organisateur.

La promotion n'est pas sponsorisée, soutenue ou gérée par Instagram, ni associée à Instagram.